

PROTOCOLE SANITAIRE COVID19

pour l'association « Dance With Rosa »
2020/2021

A COMPTER DU
1^{ER} SEPTEMBRE 2020



**PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE
DANS LES ESPACES PUBLICS**

Afin de protéger les adhérents et les profs, la reprise et déroulement des activités se feront dans le respect des règles sanitaires.

En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter le protocole sanitaire mis en place au sein des équipements sportifs :

- **Port du masque obligatoire** dans l'établissement sauf pendant l'activité sportive. Chaque adhérent, devra apporter son propre masque. (Sans masque, l'accès vous sera refusé)



- **Utilisation du gel hydro alcoolique** mis à votre disposition à l'entrée du complexe dans le hall, et les élèves devront se munir de leur propre flacon de gel hydroalcoolique à mettre en début de chaque séance à l'intérieur de la salle de danse.



- **Respecter le sens de circulation**, pour circuler dans le couloir. **Attention, LES PARENTS : ne seront pas autorisés à rester stagner dans le couloir.** Au début du cours, ils pourront accompagner leur enfant devant la porte, mais **INTERDICTION DE RENTRER DANS LA SALLE DE DANSE !!**

A la fin du cours, les parents devront attendre à l'extérieur du complexe sportif pour récupérer leurs enfants. Ils ne seront pas autorisés à rentrer à l'intérieur. (Ceci afin d'éviter le regroupement dans le couloir et dans le hall.)



- **Respecter la distanciation sociale d'au moins 1 mètre** entre chaque personne dans le couloir, sanitaires, ET DANS LES VESTAIRES....

A l'intérieur de la salle de danse, la distanciation sociale sera de 2 mètres. Nous mettrons des plots afin d'aider les élèves à respecter cette règle.

RESPECTEZ
LES DISTANCES SOCIALES



Chaque adhérent devra se munir de sa propre bouteille d'eau !!!

Afin d'éviter les circulations d'élèves dans le couloir, les élèves ne seront pas autorisés à sortir du cours pour aller boire. Merci donc de bien penser à prévoir des bouteilles pour vos enfant !!! (→Préparer un sac à dos spécial pour la danse : avec bouteille et 2^e paire de chaussures propres)



La deuxième paire de chaussures est obligatoire pour accéder à la salle de danse. La paire utilisée à l'extérieur, devra être déposée devant la salle de danse ou dans les vestiaires. Pour les 7-10ans, obligations d'avoir des chaussons de danse.

(Les élèves qui n'auront pas de 2^e paires de chaussures, danseront en chaussettes !!)



Les masques/mouchoirs usagers devront être jetés dans les poubelles dédiées et non abandonnés ou déposés sur un autre support.

En cas de symptômes, l'adhérent devra prévenir les responsables de l'association !! Après 14 jours d'isolement, il devra fournir une attestation de reprise par son médecin traitant avant de pouvoir reprendre les activités de l'association.

INFOS PASS SANITAIRES

Suite aux dernières mesures gouvernementales, le pass sanitaire pour accéder aux équipements sportifs de la ville de Lisses est obligatoire à compter :

- du lundi 9 août 2021 pour les adultes de plus de 18 ans accueillis dans les équipements concernés.

- du lundi 30 août 2021 pour les salariés, agents publics, bénévoles et autres personnes qui y interviennent lorsque leur activité se déroule dans les espaces et aux heures où ils sont accessibles au public, à l'exception des activités de livraison.

- du jeudi 30 septembre 2021 pour les mineurs de 12 à 17 ans.

Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas concernés par le pass sanitaire.

Pour cela, il faut justifier soit d'un certificat de vaccination complet depuis au moins une semaine (deux doses ou une dose et une contamination passée), soit d'un certificat d'immunité prouvant une contamination dans les six derniers mois et une rémission depuis au moins 11 jours, ou encore d'un test négatif datant de moins de 72 heures.

Afin de faciliter les contrôles, le ministère de la santé propose une application mobile dénommée "TousAntiCovid Vérif".

Direction des sports de la ville de Lisses